

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès à la justice
en matière d'environnement

Cinquième sessionMaastricht (Pays-Bas), 30 juin et 1^{er} juillet 2014

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention:
programme de travail pour 2015-2017****Projet de décision V/6 concernant le programme de travail
pour 2015-2017 au titre de la Convention****Document établi par le Bureau***Résumé*

À sa quatrième session (Chisinau, 29 juin-1^{er} juillet 2011), la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a chargé le Groupe de travail des Parties et le Bureau d'élaborer des documents de fond en vue de la cinquième session de la Réunion des Parties, notamment de mettre au point le futur programme de travail (voir ECE/MP.PP/2011/2/Add.1, décision IV/6, annexe I, point X).

Conformément à ce mandat, le présent document contient un projet de décision sur le programme de travail pour 2015-2017 au titre de la Convention. Une version préliminaire de ce document a été établie par le Bureau à la lumière des observations reçues concernant le projet d'éléments relatifs au programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/WG.1/2013/12)¹, lors de son examen à la seizième réunion du Groupe de travail des Parties (Genève, 19-21 juin 2013), ainsi que des observations reçues ultérieurement par le secrétariat. Ce projet de document a par la suite été distribué aux Parties et à d'autres parties prenantes pour consultation complémentaire. Le Bureau a ensuite pris toutes les observations reçues en considération et établi une version révisée

¹ Ces observations peuvent être consultées à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/wgp16.html>.



du projet de décision, qu'il a à nouveau soumis au Groupe de travail à sa dix-septième réunion (Genève, 26-28 février 2014) pour examen, révision et approbation.

À sa dix-septième réunion, le Groupe de travail a révisé et approuvé, tel qu'il avait été modifié au cours de la réunion, le projet de décision concernant le programme de travail pour 2015-2017 (AC/WGP-17/CRP.6)², et a demandé au secrétariat de le soumettre pour examen à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

Table des matières

	<i>Page</i>
Projet de décision V/6 concernant le programme de travail pour 2015-2017	1
Annexes	
I. Projet de programme de travail pour 2015-2017	5
II. Coûts estimatifs des activités proposées dans le programme de travail pour 2015-2017.....	12
III. Aperçu des besoins en personnel financé par des ressources extrabudgétaires devant être couverts par le fonds d'affectation spéciale de la Convention.....	17

² Ce document peut être consulté à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/wgp17.html>.

La Réunion des Parties,

Rappelant sa décision I/11 sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail,

Considérant le plan stratégique 2015-2020 pour la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) adopté par la décision V/5 et les dispositions financières adoptées par la décision V/7,

1. *Adopte* le programme de travail pour 2015-2017, contenant des prévisions de dépenses pour chaque activité, tel qu'il figure à l'annexe I de la présente décision;

2. *Convient* de l'affectation indicative des ressources et des prévisions de dépenses correspondantes faisant l'objet des annexes I et II, sous réserve d'un examen annuel et, le cas échéant, d'une révision par le Groupe de travail des Parties, fondée sur les rapports annuels communiqués par le secrétariat conformément à la décision V/7 sur les dispositions financières;

3. *Encourage* les Parties à s'efforcer de faire en sorte que le financement des activités inscrites au programme de travail reste stable tout au long de la période 2015-2017;

4. *Encourage également* les Parties à verser, dans la mesure du possible et sous réserve de leurs procédures budgétaires internes, des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour une année civile donnée au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédente, de façon à couvrir en priorité les dépenses de personnel indispensables au bon fonctionnement du secrétariat, et à assurer l'exécution efficace et en temps voulu des activités prioritaires inscrites au programme de travail pour 2015-2017;

5. *Réaffirme* qu'elle est résolue à appliquer les Lignes directrices sur les moyens de promouvoir les principes de la Convention dans les instances internationales (Lignes directrices d'Almaty) pour toutes les activités inscrites au programme de travail, selon qu'il conviendra;

6. *Décide* d'accorder de façon générale la priorité³ aux questions relatives au respect et à la mise en œuvre des dispositions, notamment le renforcement des capacités;

7. *Décide également* d'accorder la priorité en particulier aux questions de fond ci-après:

- a) L'accès à la justice;
- b) La participation du public;
- c) L'accès à l'information;

8. *Engage* les Parties et invite les Signataires, les autres États et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales concernées à contribuer activement aux activités inscrites au programme de travail;

³ Outre qu'il donne des explications et des précisions sur l'affectation des ressources proposée dans les annexes, l'ordre de priorité indiqué aux paragraphes 6 et 7 vise principalement à donner des orientations lorsqu'il y a un écart significatif entre les recettes effectives et les besoins financiers prévus. En cas de pénurie importante de ressources, des économies devront être réalisées, et l'ordre de priorité établi donne une idée des secteurs dans lesquels elles s'imposeront. Si des ressources excédentaires sans affectation particulière existent, l'ordre de priorité fournit des indications quant à la manière d'utiliser cet excédent. Si les ressources disponibles correspondent aux prévisions de dépenses figurant dans les annexes, les ressources peuvent simplement être utilisées comme il y est indiqué et il n'y a donc pas lieu de hiérarchiser les activités.

9. *Demande* au secrétariat d'établir en tenant compte des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015-2020 et du programme de travail pour 2015-2017 un projet de programme de travail pour la période intersessions qui suivra la sixième session de la Réunion des Parties, avec une ventilation détaillée des prévisions de dépenses, en vue de leur examen et de leur mise au point plus poussée par le Bureau et le Groupe de travail des Parties, au plus tard trois mois avant la sixième session de la Réunion des Parties, pour adoption éventuelle à cette réunion;

10. *Demande en outre* au secrétariat de veiller à ce qu'une estimation des dépenses à prévoir pour chaque projet de décision mis au point par le Groupe de travail des Parties pendant l'intersession soit dûment prise en compte dans le projet de programme de travail pour 2018-2020, en prévision de la sixième session de la Réunion des Parties, afin de permettre aux Parties de mieux hiérarchiser les activités et d'inscrire au budget des ressources financières suffisantes pour les réaliser.

Annexe I

Projet de programme de travail pour 2015-2017

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs et réalisations escomptées</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthode de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>
Questions de fond				
I. Accès à l'information, y compris outils d'information électroniques	<p>Élargissement de l'éventail des informations mises à la disposition du public en matière d'environnement, y compris les informations sur les produits et l'échange de renseignements et de bonnes pratiques, l'accent étant mis sur diverses questions, dont:</p> <p>a) La diffusion, la qualité et la comparabilité de l'information environnementale grâce à l'exploitation d'outils d'information électroniques et à l'échange de bonnes pratiques;</p> <p>b) L'amélioration continue de la mise en œuvre des obligations en matière d'information au titre de la Convention;</p> <p>c) La portée des informations sur l'environnement, la communication d'informations sur l'environnement par les différentes autorités publiques, les coûts correspondants ainsi que la qualité et la comparabilité des informations sur l'environnement;</p> <p>d) L'application de restrictions à l'accès aux informations sur l'environnement conformément aux dispositions de la Convention.</p> <p>Suivi de l'application des recommandations sur l'utilisation plus efficace des outils d'information électroniques afin de donner au public accès aux informations dans le domaine de l'environnement (ECE/MP.PP/2005/2/Add.4, annexe).</p> <p>Élaboration d'une politique et d'orientations pour le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus. Modernisation et utilisation de ce mécanisme pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application</p>	<p>Équipe spéciale de l'accès à l'information</p> <p>Secrétariat, qui fera appel si nécessaire à du personnel d'appui technique</p>	<p>Réunions de l'Équipe spéciale et ateliers; enquête(s); participation à d'autres initiatives régionales pertinentes s'il y a lieu, par la définition d'approches s'appuyant sur des partenariats par secteur; projets pilotes et activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national, en principe financés par les partenaires.</p> <p>Gestion centrale du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et promotion par le biais des réseaux sociaux en ligne; fourniture de conseils et activités de coordination à l'intention des antennes nationales et des points d'information du Mécanisme d'échange d'informations; échange d'informations et promotion des outils électroniques à la faveur de la tenue à jour des bases de données en ligne sur la jurisprudence et les rapports nationaux d'exécution, ainsi que de la publication en ligne des études de cas sur: a) la participation du public au niveau national; b) la participation du public aux travaux des instances internationales.</p>	153 250

Domaine d'activité	Objectifs et réalisations escomptées	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthode de travail	Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.
	<p>de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.</p> <p>Poursuite de la coopération avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et avec l'Agence européenne pour l'environnement en vue de promouvoir un système de partage d'informations sur l'environnement.</p> <p>Suivi de l'évolution des technologies de l'information et de la communication.</p>			
II. Participation du public	<p>Identifier les difficultés communes et les principaux obstacles à une participation effective du public à tous les types de processus décisionnel et à tous les niveaux (national, provincial et local) qui relèvent des articles 6, 7 et 8 de la Convention; coordonner la collecte et l'échange de bonnes pratiques visant à remédier aux difficultés communes et aux principaux obstacles identifiés, y compris par le développement du recueil en ligne d'études de cas sur la participation du public au processus décisionnel.</p> <p>Afin d'éclairer les travaux futurs de l'Équipe spéciale de la participation du public, dresser le bilan de l'application des recommandations sur la participation du public au processus décisionnel, y compris par le biais d'enquêtes écrites diffusées auprès des Parties et des parties prenantes.</p> <p>Outre l'examen de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement en général, centrer l'attention sur la participation du public au processus décisionnel dans différents domaines: développement durable; changements climatiques; énergie nucléaire; planification et élaboration de politiques énergétiques; secteur des industries extractives; si les ressources le permettent, produits chimiques, alimentation et agriculture; nouvelles technologies (par exemple les nanotechnologies); et processus décisionnel relatif aux produits.</p>	Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel Secrétariat	Réunions de l'Équipe spéciale; ateliers; collecte d'études de cas; étude de synergies et des possibilités de coopération avec les organes concernés créés en vertu d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et organisations partenaires. Participation à d'autres initiatives régionales pertinentes en tant que de besoin; projets pilotes et activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national, en principe financés par les partenaires ^a .	133 160

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs et réalisations escomptées</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthode de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>
III. Accès à la justice	<p>Apporter une assistance sous forme de conseils aux organisations partenaires concernant la formation des fonctionnaires dont la tâche courante consiste à appliquer les procédures relatives à la participation du public visées par la Convention; offrir un cadre permettant aux chercheurs d'échanger des résultats sur les processus participatifs et le processus décisionnel en matière d'environnement; et évaluer, suivre et examiner les possibilités de développer les dispositions de la Convention concernant la participation du public.</p> <p>Application des décisions adoptées aux quatrième et cinquième sessions de la Réunion des Parties, ainsi que des décisions antérieures, le cas échéant; échange d'informations, d'expériences, de données sur les problèmes et de bonnes pratiques ayant trait à la mise en œuvre du troisième pilier de la Convention, sur des aspects tels que les coûts, les voies de recours, les possibilités de révision, le respect des délais et la protection contre les persécutions et le harcèlement; recensement des besoins prioritaires concernant l'accès à la justice en matière d'environnement; meilleure prise en compte des dispositions de la Convention relatives à l'accès à la justice; et renforcement des capacités parmi les principales catégories de parties prenantes (notamment les membres de l'appareil judiciaire, les avocats chargés de la défense d'intérêts publics et d'autres juristes^{b)}) par l'organisation de manifestations communes avec les réseaux existants et d'autres organismes.</p> <p>En fonction des ressources disponibles, élaboration de documents d'analyse, d'orientation et de formation à l'appui de ce domaine d'activité.</p>	<p>Équipe spéciale de l'accès à la justice</p> <p>Secrétariat, qui fera appel si nécessaire à des services d'experts</p>	<p>Réunions de l'Équipe spéciale, si possible, immédiatement avant ou après d'autres activités pertinentes de renforcement des capacités, à organiser en liaison avec les organisations partenaires actives dans le domaine de l'accès à la justice, et le cas échéant par la définition d'approches s'appuyant sur des partenariats par secteur.</p> <p>Renforcement de la coopération avec les réseaux existants de juges et autres spécialistes du droit, ainsi qu'avec d'autres instances internationales, afin d'échanger des informations et d'appuyer le renforcement des capacités.</p> <p>Élaboration de documents d'analyse et de supports pédagogiques.</p> <p>Les projets pilotes et activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national seront en principe financés par les partenaires.</p>	137 160

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs et réalisations escomptées</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthode de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>
IV. Organismes génétiquement modifiés (OGM)	Appuyer la mise en œuvre de la décision II/1 (amendement relatif aux OGM) et des dispositions pertinentes de la Convention dans ce domaine, ainsi que l'application des Principes directeurs relatifs à l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (MP.PP/2003/3), notamment en favorisant l'échange d'informations sur les difficultés communes et les principaux obstacles à leur application, ainsi que sur les bonnes pratiques permettant d'y remédier.	Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes	Atelier(s); enquête(s); appui consultatif accordé aux organes pertinents créés en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et coopération avec ces organes; appui consultatif aux pays qui en font la demande; recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter l'échange d'informations sur les bonnes pratiques.	36 923
Procédures et mécanismes				
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Surveiller et faciliter l'application et le respect de la Convention. Renforcer l'appui fourni à certaines Parties pour le suivi des décisions sur le respect de la Convention	Comité d'examen du respect des dispositions Secrétariat	Le Comité d'examen du respect des dispositions examine les demandes soumises, les questions renvoyées et les communications présentées au sujet des cas de non-respect éventuel, élabore des décisions et des rapports, et mène des missions d'enquête. Le Comité étudie les synergies possibles avec d'autres instances concernées. Le secrétariat fait connaître le mécanisme, gère la page Web du Comité et élabore une base de données sur les conclusions du Comité.	289 410
VI. Activités de renforcement des capacités	Coordination des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à donner pleinement effet à la Convention; application des mesures de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional.	Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes	Réunions annuelles de coordination interinstitutions; tenue à jour des pages Web de la Convention avec des informations sur les activités de renforcement des capacités; recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter l'échange d'informations sur les bonnes pratiques; ateliers de formation et assistance technique, faisant l'objet, dans la plupart des cas, d'un financement séparé au titre des autres travaux de fond; activités de renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional, en principe financées par les partenaires.	52 135

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs et réalisations escomptées</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthode de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>
VII. Mécanisme d'établissement de rapports	Établissement de rapports nationaux d'exécution et d'un rapport de synthèse.	Secrétariat, qui fera appel à des experts et à du personnel d'appui administratif si nécessaire Comité d'examen du respect des dispositions	Élaboration et traitement des rapports nationaux d'exécution. Analyse des rapports et établissement d'un rapport de synthèse. Adaptation des directives pour l'établissement des rapports, selon que de besoin.	10 000
Sensibilisation et promotion				
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention, y compris par les moyens suivants: VIII.1 Stratégie de communication; VIII.2 Promotion des principes de la Convention dans les instances internationales; VIII.3 Appui à des États en dehors de la CEE qui souhaitent adhérer à la Convention;	Faire connaître la Convention au public dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, accroître le nombre de Parties à la Convention, appuyer les initiatives régionales et mondiales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio. Ces activités devraient faire l'objet d'une synergie avec les activités pertinentes du programme de travail du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP).	Secrétariat Bureau de la Réunion des Parties Groupe de travail des Parties	Participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux de première importance; recours à des modalités de coopération bilatérale, régionale et internationale pour susciter de l'intérêt pour la Convention (politique européenne de voisinage, par exemple); contribution à des processus internationaux étroitement liés à la Convention, notamment les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (selon le mandat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les institutions financières internationales et autres instances internationales concernées. Assistance spécialisée apportée aux initiatives régionales et mondiales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio; appui à des manifestations organisées par d'autres entités; missions dans les pays et assistance aux pays organisées à la demande des gouvernements des pays d'accueil, en privilégiant les États qui ont officiellement indiqué qu'ils souhaitaient devenir Parties à la Convention.	109 570

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs et réalisations escomptées</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthode de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>
VIII.4 Appui aux initiatives régionales et mondiales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio			Mise en œuvre de la stratégie de communication; gestion du site Web; réalisation de brochures, de publications, de bulletins d'information, d'articles et d'autres documents d'information.	
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Encourager l'application des principes de la Convention dans toutes les activités menées au titre de celle-ci, selon qu'il convient, et dans le cadre des travaux des organismes et processus internationaux concernés, par le biais notamment de la promotion des Lignes directrices d'Almaty et des recommandations sur l'utilisation plus efficace des outils d'information électroniques afin de donner au public accès aux informations dans le domaine de l'environnement et du suivi de leur mise en œuvre.	Secrétariat Bureau de la Réunion des Parties Groupe de travail des Parties	Séances thématiques, selon que de besoin, lors de réunions du Groupe de travail des Parties afin de superviser les progrès accomplis en matière de promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales et de surmonter les difficultés rencontrées dans l'application du paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention. Enquêtes concernant l'expérience acquise dans l'application du paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention et des Lignes directrices d'Almaty; réseaux en ligne; octroi d'une assistance spécialisée aux instances internationales concernées et aux Parties sur demande et constitution d'un recueil de bonnes pratiques en matière d'établissement de procédures efficaces pour la participation du public aux instances internationales; activités conjointes avec d'autres conventions et processus multilatéraux; mesures concrètes prises par les Parties aux niveaux national et international afin de promouvoir les principes de la Convention dans les instances internationales, ainsi que les Lignes directrices d'Almaty. Sous réserve que des ressources soient disponibles, faire réaliser une étude portant sur la manière de rendre la participation du public aux instances internationales plus efficace.	39 035

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs et réalisations escomptées</i>	<i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>	<i>Méthode de travail</i>	<i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i>
Coordination, soutien horizontal et Réunion des Parties				
X. Coordination et supervision des activités pendant l'intersession	Coordination et supervision des activités menées au titre de la Convention. Élaboration des documents de fond en vue de la sixième session de la Réunion des Parties (par exemple, mise au point de décisions et du futur programme de travail; examen de la mise en œuvre du programme de travail actuel et du plan stratégique).	Groupe de travail des Parties Bureau de la Réunion des Parties	Réunions du Groupe de travail, réunions du Bureau et consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.	123 503
XI. Sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	Voir l'article 10 de la Convention.	Réunion des Parties	Session de la Réunion des Parties.	^c
XII. Soutien horizontal	Soutien global couvrant plusieurs domaines d'activité du programme de travail.	Secrétariat	Appui du secrétariat, formation de personnel, matériel.	150 000
Total (y compris les coûts liés à l'ensemble des domaines d'activité et 13 % de dépenses d'appui au programme)				1 394 586

^a Les experts associés aux travaux de l'Équipe spéciale seront invités à apporter une contribution de fond, en commentant des documents et en participant à des activités de formation, ateliers, projets pilotes, etc. Les réunions de l'Équipe spéciale seront l'occasion de débattre des principaux résultats de ces activités et d'identifier les bonnes pratiques et obstacles à l'application.

^b Les experts associés aux travaux de l'Équipe spéciale seront invités à apporter une contribution de fond, en commentant des documents et en participant à des activités de formation. Les réunions de l'Équipe spéciale seront l'occasion de débattre des principaux résultats de ces activités et d'identifier les bonnes pratiques et obstacles à l'application.

^c Les coûts apparaissent sous le domaine d'activité X.

Annexe II

Coûts estimatifs des activités proposées dans le programme de travail pour 2015-2017

Domaine d'activité	Type de dépense	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^a			
			2015	2016	2017	2015-2017 (moyenne annuelle)
I. Accès à l'information ^b	Personnel	Administrateurs: 2 fonctionnaires P-3: l'un à 30 % et l'autre à 20 %	90 450	90 450	90 450	90 450 ^c
	Sous-traitance	Contrats de consultants (par exemple, maintenance et mise à jour du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et de la base de données sur les bonnes pratiques d'Aarhus)	15 000	15 000	15 000	15 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (3 réunions)	40 800	40 800	40 800	40 800
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	7 000	7 000	7 000	7 000
Total partiel			153 250	153 250	153 250	153 250
II. Participation du public	Personnel	Administrateur: 1 fonctionnaire P-3 à 40 %	72 360	72 360	72 360	72 360
	Sous-traitance	Contrats de consultants (élaboration de la documentation requise, par exemple)	13 000	13 000	13 000	13 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (3 réunions)	40 800	40 800	40 800	40 800
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	7 000	7 000	7 000	7 000
Total partiel			133 160	133 160	133 160	133 160

Domaine d'activité	Type de dépense	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^a			
			2015	2016	2017	2015-2017 (moyenne annuelle)
III. Accès à la justice	Personnel	Administrateur: 2 fonctionnaires P-3: l'un à 30 % et l'autre à 10 %	72 360	72 360	72 360	72 360
	Sous-traitance	Contrats de consultants (élaboration de la documentation requise, par exemple)	17 000	17 000	17 000	17 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (3 réunions)	40 800	40 800	40 800	40 800
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	7 000	7 000	7 000	7 000
Total partiel			137 160	137 160	137 160	137 160
IV. Organismes génétiquement modifiés (OGM)	Personnel	Administrateurs: 2 fonctionnaires P-3: tous deux à 5 %	18 090	18 090	18 090	18 090
	Sous-traitance	Contrats de consultants (élaboration de la documentation requise, par exemple)	4 000	4 000	4 000	4 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (atelier, table ronde, par exemple)	-	34 000	-	11 333
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	3 500	3 500	3 500	3 500
Total partiel			25 590	59 590	25 590	36 923
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Personnel	Administrateurs: 3 fonctionnaires P-3: l'un à 70 % et les deux autres à 10 %	162 810	162 810	162 810	162 810
	Sous-traitance	Contrats de consultants (traduction extérieure, élaboration de la documentation requise, par exemple)	25 000	25 000	25 000	25 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Membres du Comité, autres participants (4 réunions du Comité d'examen du respect des dispositions par an)	91 800	91 800	91 800	91 800
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	9 800	9 800	9 800	9 800
Total partiel			289 410	289 410	289 410	289 410

Domaine d'activité	Type de dépense	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^a			
			2015	2016	2017	2015-2017 (moyenne annuelle)
VI. Activités de renforcement des capacités ^d	Personnel	Administrateurs: 2 fonctionnaires P-3: l'un à 10 % et l'autre à 5 %	27 135	27 135	27 135	27 135
	Sous-traitance	Contrats de consultants (activités de renforcement des capacités, matériels, études)	7 000	7 000	7 000	7 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Experts qui y ont droit (réunion annuelle des partenaires en matière de renforcement des capacités, activités de renforcement des capacités)	6 800	6 800	6 800	6 800
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	11 200	11 200	11 200	11 200
Total partiel			52 135	52 135	52 135	52 135
VII. Mécanisme d'établissement de rapports	Sous-traitance	Contrats de consultants (traitement des rapports nationaux, établissement du rapport de synthèse)	-	10 000	20 000	10 000
Total partiel			-	10 000	20 000	10 000
VIII. Sensibilisation et promotion de la Convention	Personnel	Administrateurs: 3 fonctionnaires P-3: 1 à 20 % et 2 à 5 %	54 270	54 270	54 270	54 270
	Sous-traitance	Contrats de consultants (publications, supports de promotion)	14 000	14 000	14 000	14 000 ^e
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participation à des manifestations et à des missions dans les pays en vue de promouvoir la Convention	23 800	23 800	23 800	23 800
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Participation aux manifestations pertinentes lorsqu'aucun autre financement n'est disponible	17 500	17 500	17 500	17 500
Total partiel			109 570	109 570	109 570	109 570

Domaine d'activité	Type de dépense	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^a			
			2015	2016	2017	2015-2017 (moyenne annuelle)
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Personnel	Administrateur: 1 fonctionnaire P-3 à 15 %	27 135	27 135	27 135	27 135
	Sous-traitance	Contrats de consultants (études d'experts)	5 000	5 000	5 000	5 000
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Missions d'experts	3 400	3 400	3 400	3 400
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)	Missions	3 500	3 500	3 500	3 500
Total partiel			39 035	39 035	39 035	39 035
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris sixième session ordinaire de la Réunion des Parties	Personnel ^f	Administrateurs: 3 fonctionnaires P-3: 1 à 15 %; 1 à 10 % et 1 à 5 %	54 270	54 270	54 270	54 270
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	Participants qui y ont droit (réunions du Groupe de travail des Parties, Bureau, sixième session de la Réunion des Parties)	47 600	47 600	102 000	65 733
	Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)		3 500	3 500	3 500	3 500
Total partiel			105 370	105 370	159 770	123 503
XI. Sixième session ordinaire de la Réunion des Parties			^g			
XII. Soutien horizontal	Services de secrétariat (G-5) ^h	Appui général	140 000	140 000	140 000	140 000
	Dépenses d'appui technique	Ordinateurs, matériel, services externes d'impression	6 000	6 000	6 000	6 000
	Formation du personnel	Diverses activités de perfectionnement des compétences	4 000	4 000	4 000	4 000
Total partiel			150 000	150 000	150 000	150 000

Domaine d'activité	Type de dépense	Description	Coût estimatif annuel en dollars É.-U. ^a			
			2015	2016	2017	2015-2017 (moyenne annuelle)
Total			1 194 680	1 238 680	1 269 080	1 234 147
Dépenses d'appui au programme (13 %)			155 308	161 028	164 980	160 439
Total général			1 349 988	1 399 708	1 434 060	1 394 586

^a Les coûts estimatifs donnés dans ce tableau correspondent uniquement aux dépenses qui devraient être couvertes par des contributions volontaires faites conformément aux dispositions financières de la Convention, qui peuvent prendre la forme de versements au fonds d'affectation spéciale ou de contributions en nature. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées par le budget ordinaire de l'ONU ou par d'autres sources. Les chiffres sont arrondis. Ils sont susceptibles de changer en fonction des règles administratives de l'ONU.

^b Y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention et du Protocole.

^c Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée.

^d Cette catégorie d'activité englobe les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités relatives à un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'information électroniques, accès à la justice, par exemple) relèvent de ce domaine.

^e Conformément à la pratique en vigueur par le passé, certaines publications devraient être financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

^f Y compris la fourniture de conseils juridiques et des tâches de caractère général.

^g Les dépenses apparaissent sous le domaine d'activité X.

^h Ce fonctionnaire assumera aussi des tâches administratives dans le cadre du mécanisme d'établissement de rapports et participera également aux préparatifs administratifs de la sixième session de la Réunion des Parties. Les services du secrétariat financés par des sources extrabudgétaires seront requis à partir du dernier trimestre de l'année précédant la sixième session de la Réunion des Parties. Si le coût du personnel actuellement financé au moyen du prélèvement de 13 % des dépenses d'appui au programme n'était plus couvert par les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE, il faudrait faire passer les services de secrétariat (G-5) à 100 % tout au long de la période triennale, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Annexe III

Aperçu des besoins en personnel financé par des ressources extrabudgétaires devant être couverts par le fonds d'affectation spéciale de la Convention^a

1. L'estimation des besoins en personnel pour la période 2015-2017 présentée ci-dessous est fondée sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2014. Cette estimation vise à donner un aperçu des besoins en personnel qui soit le plus proche possible des exigences réelles de la mise en œuvre du programme de travail. Les informations ci-après sont également reprises sous la forme d'un tableau à la fin du document, par souci de clarté.

a) Un spécialiste des questions d'environnement P-3^b

2. Un spécialiste des questions d'environnement P-3 sera responsable des aspects suivants: questions liées au Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (70)^c; travaux sur l'accès à la justice (10); information et promotion (5); appui aux principaux organes créés en vertu de la Convention; et assistance juridique à fournir au secrétariat (15).

b) Un spécialiste des questions d'environnement P-3^d

3. Un spécialiste des questions d'environnement P-3 sera chargé des outils d'information électroniques pour la Convention et le Protocole, du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et de la gestion du contenu du portail PRTR.net et du site Web (20); il fournira également des services pour toutes les activités à entreprendre au titre du Protocole sur le registre des rejets et transferts de polluants (RRTP), financées par les contributions affectées au Protocole (80).

^a Les services de secrétariat sont actuellement assurés par trois fonctionnaires dont les postes sont financés sur le budget ordinaire de l'ONU: 1 P-4, 1 P-2 (recruté par le biais des concours nationaux de recrutement dans le cadre du Programme Jeunes administrateurs) et 1 G-5 à 50 %. Un poste d'assistant de programme G-3 est financé au moyen du programme 13 % constitué de prélèvements réalisés sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE.

La prolongation de son contrat dépend de la possibilité d'imputer le montant nécessaire sur les dépenses d'appui au programme du fonds d'affectation spéciale de la Convention.

^b Ce poste est actuellement occupé par un spécialiste des questions d'environnement P-3 chargé, entre autres, d'assister le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus, de travailler sur les questions relatives à l'accès à la justice et d'apporter ses compétences juridiques au secrétariat.

^c Les chiffres indiqués entre parenthèses dans la présente annexe correspondent au pourcentage de travail consacré par chaque fonctionnaire aux différentes tâches par rapport à un poste à temps complet.

^d Ce poste est actuellement occupé par un spécialiste des questions d'environnement P-3 qui travaille à la fois pour la Convention et pour le Protocole sur les RRTP et s'occupe, entre autres, de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les RRTP, du Bureau et du Groupe de travail des Parties au Protocole, du portail PRTR.net et du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus, des outils d'information électroniques et des questions de sensibilisation et de promotion relatives au Protocole.

c) Un spécialiste des questions d'environnement P-3^e

4. Un spécialiste des questions d'environnement P-3 sera chargé des tâches à accomplir dans les domaines suivants: travaux sur la participation du public au processus décisionnel (40); organismes génétiquement modifiés (5); fourniture d'un appui au Comité d'examen du respect des dispositions (10); principaux organes créés en vertu de la Convention (5); renforcement des capacités (5); et information, sensibilisation et promotion des Lignes directrices d'Almaty et autres formes d'interaction avec les organismes et processus concernés (35).

d) Un spécialiste des questions d'environnement P-3^f

5. Un spécialiste des questions d'environnement P-3 sera chargé des tâches à accomplir dans les domaines suivants: travaux sur l'accès à l'information (30); accès à la justice (30); organismes génétiquement modifiés (5); fourniture d'un appui au Comité d'examen du respect des dispositions (10); principaux organes créés en vertu de la Convention (10); renforcement des capacités (10); et sensibilisation (5). En 2017 (ou une autre année, si la date est modifiée), ce fonctionnaire apportera également son concours à l'organisation de la sixième session de la Réunion des Parties et sera notamment chargé de coordonner les questions logistiques et financières avec le pays hôte, de superviser les demandes de participation et la présentation des pouvoirs de représentation et d'aider à élaborer la documentation pour la Réunion.

e) Un assistant de programme G-5

6. Au dernier trimestre de l'année précédant la sixième session de la Réunion des Parties (2017), un assistant de programme supplémentaire pourrait être recruté pour fournir un soutien administratif horizontal, notamment au Groupe de travail des Parties, à la Réunion des Parties, au Bureau et au Comité d'examen du respect des dispositions, ainsi que pour les rapports nationaux.

^e Ce poste actuellement vacant est occupé à titre provisoire par un spécialiste des questions d'environnement P-2 au bénéfice d'un contrat de courte durée, qui est chargé, entre autres, des activités relatives à la participation du public aux travaux des instances internationales, des organismes génétiquement modifiés, du Guide d'application de la Convention d'Aarhus et de la communication.

^f Ce poste est actuellement occupé à titre provisoire par un spécialiste des questions d'environnement P-3, qui est chargé, entre autres, des travaux relatifs à l'accès à l'information et à l'accès à la justice, du renforcement des capacités et du soutien aux activités du Comité d'examen du respect des dispositions.

Estimation des besoins en personnel extrabudgétaire pour 2015-2017

Poste	Activités							
	Accès à l'information, y compris les outils d'information électroniques, le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et le site Web	Participation du public au processus décisionnel	Accès à la justice	Organismes génétiquement modifiés	Comité d'examen du respect des dispositions	Renforcement des capacités	Sensibilisation et promotion, y compris les Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Groupe de travail des Parties, Réunion des Parties, Bureau, conseils juridiques et tâches générales
a) P-3 à temps complet	-	-	10	-	70	-	5	15
b) P-3 à temps partiel	20	-	-	-	-	-	-	-
c) P-3 à temps complet	-	40	-	5	10	5	35	5
d) P-3 à temps complet	30	-	30	5	10	10	5	10
e) G-5 à temps complet	5	5	5	5	5	5	5	65

Note: Les chiffres présentés dans ce tableau indiquent le pourcentage de temps de travail de chaque fonctionnaire pour trois ans, par rapport à un poste à temps complet (100 %).